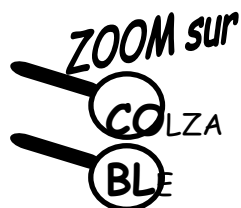


# Info.pl@ine

N°183 – 17 octobre 2007 – 4 pages



Surveiller les pucerons et vos cuvettes jaunes

Surveiller les pucerons et les limaces

## AGRO METEO

Pluviométrie du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2007 (mm) :

Normale 77/06	Campagne 2007 - 2008			
Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
21,1	13,0	13,8	11,7	11,2

Températures du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 2007 (°C) :

	Normale 77/06	Campagne 2007 - 2008			
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
mini	8,8	10,0	10,5	9,6	11,3
Maxi	17,7	19,8	19,2	19,1	18,9

source : Météo-France

Les quelques pluies de ce début de mois, même si elles ont quelque peu perturbé le travail, contribuent à ré-humecter les sols permettant d'effectuer les semis en bonnes conditions.

Cependant, sur les sols argileux, ces conditions humides créent des structures relativement motteuses, favorables aux limaces.

De plus, l'été particulièrement humide a favorisé le développement des populations, et elles sont importantes actuellement.

Les températures douces de ce début de mois favorisent à la fois un démarrage rapide des cultures d'hiver et aussi les pucerons.

## ACTUALITES CULTURES

**COLZA** (stade : 2-3 feuilles à 8-10 feuilles).

Les dernières levées progressent lentement.

### ✓ Ravageurs

Les pucerons sont toujours présents, mais leur développement semble s'être tassé. Le nombre de pucerons par plante est faible, et seules les parcelles n'ayant pas atteint le stade 6 feuilles, et sans protection justifient une intervention.

➤ Le seuil d'intervention est de 20% de plantes porteuses de pucerons.  
ENDURO 0,5 l/ha ou KARATE K 1,25 l/ha.

Le vol des charançons du bourgeon terminal qui avait débuté la semaine dernière est en régression. Les colzas les plus exposés à ce ravageur sont ceux faiblement développés.

➤ Continuer la surveillance des cuvettes jaunes, mais ne pas intervenir pour le moment.

### ✓ Maladies

L'**oïdium** est très présent dans le sud du département, avec parfois l'ensemble des pieds atteints par cette maladie. A ce stade de la culture, aucun traitement ne se justifie.

Le temps frais et humide est favorable au **phoma** : il y a régulièrement des projections de spores. Des macules sont de plus en plus observées sur l'ensemble des parcelles, notamment dans le nord du département.

Les variétés ARTIST, FLASH, KADORE... semblent actuellement les plus concernées.



d'après Bonnemaison, 1954)

➤ Dans un grand nombre de parcelles, le stade le plus sensible (6 feuilles) est dépassé. D'autre part, la majorité des variétés préconisées sont très peu sensibles.

Quelques parcelles (variétés peu sensibles avec une levée tardive) sont encore à risque. Les variétés peu sensibles que nous avons citées dans Info.pl@ine n° 171 sont : BANJO, FLASH, MENTION, PR46W14 et PR46W31.

## **CEREALES** (semis à 3 feuilles)

### ✓ **Pucerons**

Les températures sont favorables aux pucerons. Les colonies présentes sur les repousses de céréales favorisent leur prolifération aux cultures nouvellement implantées.

Ils sont déjà présents sur les premières parcelles levées (pucerons ailés mais aussi des 1<sup>ères</sup> colonies). Les sols restent assez frais à ce jour pour permettre une activité des traitements de semences FERAL ou GAUCHO.

➤ Surveiller les parcelles non traitées GAUCHO, et plus particulièrement les parcelles les plus exposées (proximité de bois, de maïs ou de repousses de céréales).

Seuil d'intervention : 10% des pieds porteurs ou présence de 8-10 jours (seuil déjà dépassé dans quelques parcelles observées).

Traitement : une pyréthrianoïde suffit.

### ✓ **Limaces**

Les conditions météo de ce jour sont très favorables à l'activité des limaces.

Les situations à risques sont :

- les semis sans labour, notamment avec présence de résidus de cultures,
- les terres non travaillées en interculture,
- les terres argileuses ou avec des préparations motteuses,
- les parcelles régulièrement attaquées, à proximité de zones boisées,
- les précédents favorables : colza, jachères, tournesol, pailles, cultures intermédiaires.

#### ➤ **Comment surveiller les parcelles ?**

La surveillance se réalise à l'aide de pièges (tuile ou morceau de plastique non transparent), et par observation des plantes en cours de levée ou déjà levées, et ce jusqu'au stade 2-3 feuilles des céréales.

En cas de parcelle proche d'un couvert (culture intermédiaire, colza ou repousses) la fourrière est plus exposée à leur consommation.

#### **Quand intervenir ?**

- Si présence de limaces sous le piège ou consommation des granulés : intervenir.
- Surveiller les parcelles jusqu'au stade 2-3 feuilles des céréales (blé, escourgeon).

L'application de granulés juste après le semis semble le plus efficace (en particulier sur limace grise, la plus courante).

En cas de présence de limaces noires, le mélange des granulés avec la semence dans le semoir est nécessaire.

#### **Comment intervenir ?**

- Ne pas sous doser les produits pour avoir une efficacité optimum. La limace trouve sa nourriture au fil de son chemin.
- En absence de pluie, préférer les épandages le soir, avant la sortie nocturne des limaces.
- Veiller à une répartition entre 25 et 60 granulés/m<sup>2</sup>.

Préférer les doubles applications à demi dose, plutôt qu'une seule application pleine dose.

Ex : METAREX : 3 kg/ha et à nouveau 3 kg/ha huit jours plus tard.

#### **Quel produit utiliser ?**

MESUROL PRO, SUPER LIMASTOP, CLARTEX +R, METAREX RG, MALICE, SKIPPER, DELICIA;

Les produits à base de métaldéhyde (ex : METAREX, HELIMAX, MAGISEM...) sont inoffensifs pour les carabes (prédateur des limaces), les vers de terre, les abeilles, les petits vertébrés et les oiseaux.

A basses températures, les efficacités des métaldéhydes sont équivalentes à celles des carbamates.

Associer les métaldéhydes avec des produits à base de carbamates (ex : MESUROL, SKIPPER...) ne sert à rien. On n'améliore pas l'efficacité et on augmente les problèmes d'écotoxicité.

## STRATEGIE AGRONOMIQUE

### GESTION DES RESIDUS ET DATE DE RECOLTE DU MAÏS

Les limites maximales réglementaires à respecter pour trois fusariotoxines, pour le maïs et les produits à base de maïs destinés à l'alimentation humaine, sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007 (voir la partie informations réglementaires).

La précocité de la date de récolte et la gestion des résidus comptent parmi les quatre facteurs agronomiques essentiels pour l'obtention d'une qualité sanitaire satisfaisante.

#### ✓ Privilégier une récolte précoce

Le levier date de récolte est le premier à activer en privilégiant des récoltes précoces. Les teneurs augmentent en effet de façon continue pour les trois mycotoxines au fur et à mesure du temps.

Les situations précoces devraient permettre en 2007 d'obtenir des humidités comprises autour de 30 % sur octobre ce qui constitue un bon compromis entre contrôle des coûts de séchage et qualité.

Pour les situations plus tardives, attention à ne pas ajourner les récoltes trop au-delà de début novembre, le risque fusariotoxines augmente rapidement après cette date.

#### ✓ Assurer une bonne dégradation des résidus

Broyer finement les résidus rapidement après la récolte permet de détruire les supports sur lesquels se conservent les champignons qui contamineront les céréales suivantes. Le risque est proportionnel au volume de résidus laissés en surface. C'est pourquoi il est recommandé d'enfouir par le labour (ou en non labour de broyer le plus finement et le plus promptement possible après la récolte) les résidus pour favoriser leur dégradation.

Le broyage sous bec est généralement insuffisant, un re-broyage fin est préférable, et indispensable en non labour.

Broyer permet par ailleurs de détruire les larves de "foreurs" (notamment pyrale) qui véhiculent et favorisent le développement des autres champignons préjudiciables à la qualité sanitaire du maïs. Un broyage seul a une efficacité de 50 à 70 %. Un passage de cover-crop porte régulièrement l'effet à 70 % ou au-delà.

En maïs après maïs, le broyage et l'enfouissement permettent aussi de limiter le risque d'helminthosporiose.

L'évaluation des populations de pyrales est fortement recommandée au moment des récoltes pour prendre les bonnes décisions de lutte l'an prochain.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### LIMITES MAXIMALES REGLEMENTAIRES POUR LE MAÏS

La Commission Européenne a adopté les modifications des limites maximales réglementaires des mycotoxines (DON, zéaralénone, fumonisines) détaillées dans le tableau ci-dessous et applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Limites maximales réglementaires pour le maïs et les produits à base de maïs destinés à l'alimentation humaine ( $\mu\text{g}/\text{kg}$ )

	DON	Zéaralénone	Fumonisines B1+B2
Maïs brut*	1 750	350	4 000
Fractions mouture de maïs < 500 $\mu\text{m}$	1 250	300	2 000
Fractions mouture de maïs > 500 $\mu\text{m}$	750	200	1 400
Huile raffinée de maïs	-	400	-
Produits à base de maïs, snacks	500	100	1 000
Céréales petit déjeuner à base de maïs	500	100	800
Baby food	200	20	200

\* Excepté maïs destiné à être transformé par voie humide (production d'amidon)

Source Arvalis

## COLLECTE GRATUITE DE PPNU : 7 ET 8 NOVEMBRE

Une campagne de déstockage de PPNU (Produits Phytosanitaires Non utilisables), destinée à tous les professionnels agricoles, qu'ils soient actifs ou retraités, mais également aux professionnels non agricoles (services espaces verts et voiries des collectivités, ...) est organisée en Seine-et-Marne en partenariat avec les régions limitrophes.

### ✓ Huit sites de collecte sont à votre disposition

<b>Silos de VALFRANCE</b>	Saint-Mard Rozay-en-Brie Vaux-Le-Penil
<b>Silo de COHESIS</b>	Chartronges
<b>Silo de SOUFFLET AGRICULTURE</b>	Courchamp
<b>Silo de NOURICIA</b>	Bray-sur-Seine
<b>Silo de 110 BOURGOGNE</b>	Montereau-Fault-Yonne
<b>Silo de TERRES BOCAGE GATINAIS</b>	Château-Landon

### ✓ Rappel réglementaire

- les produits phytosanitaires non utilisés ne doivent être ni abandonnés, ni jetés dans les ordures ménagères, ni déversés dans le milieu naturel, ni être enfouis ou brûlés,
- ils doivent être stockés dans les mêmes conditions de sécurité que les produits neufs : local fermé, ventilé et réservé au stockage des produits phytosanitaires. Ils doivent être identifiés PPNU et séparés des autres produits,
- depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, la détention par l'utilisateur final d'un produit phytosanitaire ne bénéficiant pas d'une Autorisation de Mise sur le Marché est interdite (Article L.253-1 du code rural). Ils doivent être collectés et éliminés par l'intermédiaire d'une entreprise habilitée.

### ✓ Participer à cette collecte

- préparez vos PPNU en les gardant dans les emballages d'origine,
- remplissez le bordereau de remise de PPNU qui est disponible auprès de votre distributeur ou de la Chambre d'Agriculture,
- transportez-les dans un véhicule aéré : en voiture ou camionnette, le chargement ne peut dépasser 50 kg par apport, en remorque attelée à un tracteur la limite autorisée est d'une tonne de chargement (produits conditionnés dans des emballages de volume inférieur ou égal à 20 litres),
- à la réception un bordereau de collecte vous est remis : il est important de le conserver comme preuve de la bonne élimination de vos PPNU.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@agri77.com](mailto:agronomie.environnement@agri77.com) - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne  
**Toutes rediffusion et reproduction interdites**